

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sommaire :

Nomination de M. HUNGBEDJI
Jacques Ephrem en qualité
de Substitut du Procureur
Général près la Cour d'Appel
de Cotonou.-

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la Loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature Dahoméenne complétée par Ordonnances n°s 6/PR-MJL et 39/PR-MJL des 25 Janvier et 31 Août 1966 ;
VU le Décret n°81/PR-MJL du 14 Octobre 1965 portant nomination de M. HUNGBEDJI Jacques Ephrem dans le corps de la Magistrature Dahoméenne et le nommant Procureur de la République p.i. près le Tribunal de Première Instance de Ouidah ;
VU le Décret n°211/PR-MJL du 14 Mai 1966 ayant nommé M. AMINOU MOUINOU Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou ;
VU les nécessités de service ;
SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu ,

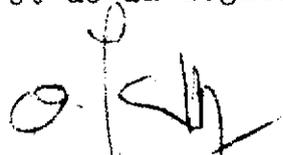
D E C R E T E :

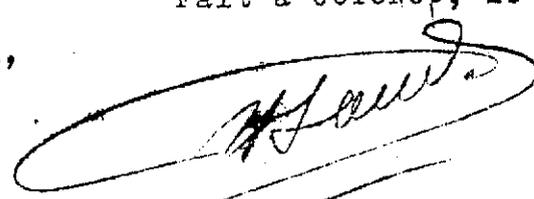
ARTICLE 1er. M. HUNGBEDJI Jacques Ephrem, Magistrat du 3° grade 3° échelon, précédemment Procureur de la République p.i. près le Tribunal de première Instance de Ouidah, est nommé Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou en remplacement de M. AMINOU MOUINOU, appelé à d'autres fonctions

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Par le Président de la République,
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation,

Fait à COTONOU, le 19 Décembre 1966


A. K I N D E.-


Général Christophe SOGLO